



ENVIRONNEMENT

Lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables



Zones d'accélération des énergies renouvelables : Dans le cadre de sa stratégie d'amplification des énergies renouvelables sur le territoire français, l'Etat sollicite les communes pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.



Créé le : 4/12/2023 - Mis à jour le : 5/12/2023



Soucieuse de contribuer à la transition énergétique tout en préservant ses qualités patrimoniales et paysagères, notre commune met en avant les filières d'énergies renouvelables suivantes :

- prioriser le photovoltaïque.
- prioriser la géothermie : une source d'énergie renouvelable qui offre un potentiel important.

Consulter la délibération et la présentation ci-dessous.

Vous pouvez réagir par mail en écrivant à l'adresse suivante : secretariat@mairie-machault77.fr ou consulter le dossier en mairie pendant les horaires d'ouverture.



dossier-de-consultation.pdf (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/presentation-zaer.pdf)

PDF
2.98 Mo



deliberation-lancement-de-lelaboration-zone-ens.pdf (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/deliberation-lancement-de-lelaboration-zone-ens.pdf)

PDF
1.91 Mo